

COMMUNE DE VALDERIES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 11 décembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. RECOULES Vincent, DIEUZE Michel, RICCA Pierre, FARENC Jean, COQUIN Charles, CAUSSE Emilie, GUERY David, GUERRA Christel, MASSOL, Sandrine.

Absents excusés : AUQUE Séverine, ALVERNHE Céline, SUDRE Nathalie, BORDES Thomas, BABEAU Stéphanie, ABADI Richard.

Secrétaire de séance : RICCA Pierre.

ORDRE DU JOUR

- Délibération bilan énergétique travaux école.
- Délibération ENEDIS.
- Délibération prime de pouvoir d'achat aux agents publics.
- Retour des commissions.
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après avoir voté, les membres du conseil ont désigné à l'unanimité RICCA, Pierre comme secrétaire de cette séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 23 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION BILAN ENERGETIQUE TRAVAUX ECOLE

En vue de faire réaliser des travaux d'isolation au bâtiment de l'école, Monsieur le Maire souhaite l'autorisation de faire engager des études sur ce projet par la société THEMELIA qui devra fournir un bilan énergétique.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal autorise à l'unanimité de ses membres présents le maire à faire engager les études par la société THEMELIA.

DELIBERATION ENEDIS

En vue de rectifier une situation ancienne non conforme et de faciliter le câblage ainsi que l'accès aux transformateurs électriques par ENEDIS, le Maire souhaite obtenir l'autorisation de signer un acte notarié établissant une servitude pour le transformateur situé sur la parcelle B 1162, rue Henri Nègre.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal autorise à l'unanimité de ses membres présents le maire à signer l'acte notarié de servitude.

DELIBERATION PRIME DE POUVOIR D'ACHAT AUX AGENTS PUBLICS

Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics (fonctionnaires territoriaux et agents contractuels de droit public de la commune) a été instituée. Cette prime, d'un montant calculé en fonction de

la rémunération brute perçue au titre de la période du 01 juillet 2022 au 30 juin 2023, pourra être versée aux agents éligibles avant le 30 juin 2024.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la mise en place de la dite prime, sur la détermination de son montant et sur les modalités de son versement.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du conseil municipal décident à la majorité des présents (01 abstention et 08 voix POUR) la mise en place de cette prime dont le montant sera sans modification celui prévu par le législateur pour chaque niveau de rémunération, et le versement de celle-ci en une seule fois avant le 30 juin 2024.

RETOUR DES COMMISSIONS

Commission « animations » :

Michel DIEUZE a donné le bilan du marché de Noël du 09/12/2023 qui, pour la 1^{ère} fois, s'est déroulé sur la journée. Ce bilan est positif : présence de plus de 50 exposants, organisation parfaite soulignée par les exposants et les visiteurs, affluence nettement en hausse.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bornes de recharge pour véhicules électriques :

L'installation d'une seconde borne de recharge pour véhicules électriques a été demandée. Son lieu d'implantation n'est pas défini pour l'instant (voir si faisable à proximité de la salle polyvalente).

Ramassage des déchets verts chez les particuliers :

A titre expérimental durant une année, la municipalité a décidé de mettre en place à compter du 01/01/2024 un ramassage des déchets verts, sur demande, auprès des particuliers âgés et seuls, non équipés pour ce type de transport. Ces déchets seront transportés à la déchetterie à l'aide du camion-benne de la mairie conduit par une personne habilitée. Pour couvrir les frais, une taxe dont le montant n'a pas encore été déterminé sera demandée aux bénéficiaires de ce service.

Convention de mise à disposition des salles communales :

Une convention de mise à disposition des salles communales énonçant les règles strictes de sécurité à respecter par les utilisateurs a été récemment établie. Elle devra être signée par tous les responsables associatifs utilisant ces locaux et par les particuliers qui souhaiteraient en bénéficier à quelque titre que ce soit.

Lieu d'installation d'un second défibrillateur :

Cet appareil sera installé à l'entrée de la petite salle de la salle polyvalente.

Goudronnage du chemin de la Barryrié :

Ce chemin, desservant plusieurs habitations, est dans un état dégradé, et les utilisateurs ont sollicité la mairie pour qu'elle procède à son goudronnage. Une partie de sa largeur relève de l'indivision des riverains. Par conséquent, une étude sera faite en 2024 avec les propriétaires concernés pour les modalités de réalisation de ce chantier et de son financement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 00.

Le secrétaire de séance Pierre RICCA.

Le Maire Vincent RECOULES.